



Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de la Santé
et des Services sociaux, ministre responsable
de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 21 octobre 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale par le député de Robert-Baldwin demandant « au ministre de la Santé et des Services sociaux d'identifier le mois de mai comme le mois de la reconnaissance et de l'éducation au sujet de l'hypersensibilité environnementale au Québec et de déclarer le 12 mai comme la journée de l'hypersensibilité environnementale au Québec », vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Marie-Eve Bédard
Directrice de cabinet

p.j.

N/Ref. : 11-MS-00962-01



Québec, le 21 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 22 septembre dernier, le député de Robert-Baldwin déposait une pétition de 456 signataires adressée à l'Assemblée nationale demandant « au ministre de la Santé et des Services sociaux d'identifier le mois de mai comme le mois de la reconnaissance et de l'éducation au sujet de l'hypersensibilité environnementale au Québec et de déclarer le 12 mai comme la journée de l'hypersensibilité environnementale au Québec ».

Ce dossier n'est pas nouveau. Le 10 septembre 2010, madame Rohini Peris, présidente de l'Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ), m'adressait une lettre demandant que l'Assemblée nationale reconnaisse le 12 mai comme la Journée nationale de l'hypersensibilité chimique multiple. Monsieur Alain Poirier, directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint à la Direction générale de la santé publique, lui avait répondu le 13 avril 2011 qu'actuellement, je ne pouvais consacrer une telle journée à ce « syndrome » puisqu'il ne faisait pas consensus au sein de la communauté médicale au Québec. Je tiens à vous rappeler qu'en 2007, la même association avait aussi déposé une pétition à l'Assemblée nationale pour la reconnaissance de l'hypersensibilité environnementale multiple.

Il est important de souligner qu'à ce jour, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne possède pas de données objectives de surveillance épidémiologique permettant d'apprécier l'ampleur de ce type de problématique au Québec. Néanmoins, j'envisage de demander aux experts de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) d'examiner ce dossier, à l'aide notamment d'une revue de la littérature scientifique et d'un état de situation sur ce qui se fait ou existe dans d'autres provinces ou pays.

... 2

Ils pourront aussi formuler, le cas échéant, des recommandations appropriées concernant, par exemple, la pertinence de recueillir des données fiables de prévalence, ou même de mener, le cas échéant, une campagne d'information auprès des professionnels de la santé sur cette question.

Dans ce contexte, il m'apparaît prématuré de donner suite à la pétition susmentionnée. Ce n'est qu'une fois que j'aurai en main les résultats de l'analyse éventuellement effectuée sur ce dossier par l'INSPQ que je pourrai réévaluer la situation, sous un éclairage scientifique et objectif.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf. : 11-MS-00962-01